



Contart 35h ou 39h ?

Par **FlavieSgr**, le **10/10/2024** à **12:11**

Bonjour, je suis actuellement en contrat 35h semaine et fait régulièrement des heures supplémentaires selon la quantité de travail et mon envie (elles me sont toujours payés). Mon patron me propose de faire évoluer mon 35h sur un 39h. Y'a t il un réel intérêt ? que se soit financier, impôt, retraite etc ... Car en restant sur mon 35h je peux faire ou non quand je le souhaite des heures. Avec ce 39h je serais donc obligé des les faire. C'est pourquoi j'aimerais savoir si j'ai un réel intérêt ou non. Merci

Par **janus2fr**, le **10/10/2024** à **12:48**

Bonjour,

Avec un contrat 39 heures, votre employeur sera obligé de vous payer 4 heures supplémentaires par semaine, alors qu'avec un contrat 35 heures, votre employeur peut exiger que vous ne fassiez pas d'heures supplémentaires et donc ne vous payer que pour 35 heures.